

Procédure ASD-M

Le·la candidat·e souhaitant effectuer une ASD-M s'inscrit en ligne **jusqu'au 1er mars** au plus tard et s'acquitte d'une taxe d'inscription de CHF 150.-, non remboursable. Il·elle fait parvenir à l'ECAL, dans le cadre de cette inscription :

- un dossier administratif comprenant un curriculum vitae complet, la copie d'une pièce d'identité ainsi qu'un dossier ASD-M. Le dossier ASD-M est composé d'une description du parcours et des réalisations professionnelles et personnelles, ainsi que d'un tableau synoptique incluant l'ensemble des réalisations professionnelles et personnelles, ainsi que de l'ensemble des justificatifs y relatifs (copies des certificats de travail, attestations et autres documents de référence). Le dossier ASD-M est déposé dans la rubrique "Données personnelles" dans le dossier "CV" de l'inscription en ligne.
- un dossier portfolio comprenant une lettre de présentation et de motivation, la description succincte du projet de Master, ainsi qu'un portfolio représentatif des travaux récents (la présentation de films ou autres images en mouvement n'est possible que par le biais d'un "Channel Vimeo")

Une fois l'inscription complétée, la commission d'éligibilité de l'ECAL vérifie que le·la candidat·e remplit les critères d'éligibilité, évalue le dossier ASD-M, les réalisations et les compétences professionnelles et personnelles acquises et statue sur leur équivalence à celle d'un Bachelor HES. La décision de la commission est communiquée par écrit et/ou par email au·à la candidat·e, courant avril.

Si le parcours professionnel est jugé équivalent à un Bachelor, le·la candidat·e peut ensuite effectuer le concours d'admission Master, où son dossier portfolio sera analysé par le jury d'admission. Dans le cas contraire, l'accès au concours lui est refusé.